

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

4.1- PLAN D'ENSEMBLE

Echelle 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal d'Amnéville
en date du 09/03/2017 approuvant
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés

Légende :

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Marge de recul des constructions
- * Elément du paysage ou du patrimoine remarquable à préserver
- Périmètre de protection de 200 m autour des installations de SCORI EST
- Atlas des Zones Inondables - Crue centennale de l'Orne
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un cheminement piéton	132 m²	Commune
2	Acquisition voirie	1 548 m²	Commune
3	Réalisation d'un cheminement piéton	4 698 m²	Commune
4	Aire de stationnement à créer	5 292 m²	Commune
5	Réalisation d'un cheminement piéton	192 m²	Commune



VITRY - SUR - ORNE

GANDRANGE

RICHEMONT

GANDRANGE

UB

MONDELANGE

ROMBAS

HAGONDANGE

ROMBAS

MARANGE - SILVANGE